

## 2020\_CT2\_179

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Hexalab" au titre de la stratégie numérique et de la French Tech**

---

Le 8 octobre 2020, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Complexe Sportif du Val de l'Arc à Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 2 octobre 2020, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAR Daniel – AMIEL Michel – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BENKACI Moussa – BIANCO Kayané – BONFILLON Béatrice – BOULAN Michel – BRAMOULLÉ Gérard – CANAL Jean-Louis – CESARI Martine – CHAUVIN Pascal – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – DELAVET Christian – DESVIGNES Vincent – DI CARO Sylvaine - FERNANDEZ Stéphanie – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GARCIN Eric – GERARD Jacky – GOMEZ André – GOURNES Jean-Pascal – GRANIER Hervé – GRUVEL Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – LANGUILLE Vincent – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PENA Marc – POUSSARDIN Fabrice – RAMOND Bernard – ROVARINO Isabelle – RUIZ Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – TAULAN Francis – VINCENT Jean-Louis

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : BURLE Christian donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – CONTÉ Marie-Ange donne pouvoir à PELLENC Roger – DAGORNE Robert donne pouvoir à BARRET Guy – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – HUBERT Claudie donne pouvoir à PENA Marc – SANNA Valérie donne pouvoir à GRANIER Hervé

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : CHARRIN Philippe – JOISSAINS Sophie – KLEIN Philippe – MALLIÉ Richard – PAOLI Stéphane – PETEL Anne-Laurence – VENTRON Amapola – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : BIANCO Kayané

**Monsieur Roger PELLENC** donne lecture du rapport ci-joint.

# RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

## Développement économique et emploi Interventions économiques

■ Séance du 08 octobre 2020

05\_2\_05

### ■ Attribution d'une subvention à l'association « Hexalab » au titre de la stratégie numérique et de la French Tech

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Territoire du Pays d'Aix est engagé dans une démarche de consolidation des acteurs du Numérique.

En effet, par délibération n°2013\_B538 du 5 décembre 2013, le Bureau communautaire de la CPA approuvait les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix. Ainsi, il s'agit :

- D'une part, d'offrir à l'ensemble des acteurs et innovateurs du territoire, les outils et les conditions de l'émergence de leurs innovations ;
- Et d'autre part, de soutenir le développement de projets numériques innovants au bénéfice des entrepreneurs et des citoyens.

Ces principes s'inscrivent pleinement dans la stratégie de densification et d'animation de l'écosystème numérique à l'échelle du Pays d'Aix et de la Métropole Aix-Marseille-Provence. Constituer des passerelles entre les différents secteurs du numérique par des événements ludiques et engageants permet de développer les échanges, les partenariats et les bonnes pratiques en favorisant la rencontre et le partage autour des nouvelles technologies pour différents nouveaux usages. L'acculturation numérique est un axe prioritaire à la bonne compréhension de l'outil numérique ainsi qu'à une utilisation vertueuse et porteuse d'opportunités pour les citoyens, les acteurs ainsi que l'ensemble de l'écosystème numérique du territoire.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201008-2020\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 20/10/2020  
Date de réception préfecture : 20/10/2020

Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 44 000 emplois et de 7 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 8 milliards d'Euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique.

Le 23 septembre 2014, la Ville de Marseille, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté Urbaine Marseille-Provence Métropole présentaient leur candidature commune à l'appel à projets national French Tech. Initialement attribuée pour une période expérimentale, cette labellisation a été reconduite le 25 juillet 2016 et a été renouvelée pour le nouveau label annoncé par le gouvernement au début de l'année 2019 au titre de Réseau French Tech et Capitale French Tech. Le soutien au développement de projets numériques au bénéfice des associations, des entrepreneurs et des citoyens fait partie de la stratégie numérique adoptée par le Pays d'Aix et participe à la dynamique French Tech dans laquelle le Territoire et la Métropole se sont engagés.

Le Conseil de territoire du Pays d'Aix propose de soutenir l'association « HEXALAB » qui mène, à l'échelle du Pays d'Aix et de la Métropole, des actions pertinentes, en cohérence d'une part avec les principaux axes de la stratégie numérique du Pays d'Aix, et d'autre part avec les projets inscrits dans le cadre de la French Tech Aix-Marseille concernant le thème du développement des nouveaux usages et des nouvelles pratiques.

Pour 2020, « HEXALAB » prévoit de finaliser le développement et le prototypage de son projet de réalité virtuelle « immersive 360 » qui vise à proposer un espace immersif à 360° à grande capacité d'accueil, à l'intérieur duquel seraient intégrées et développées les dernières technologies de réalité virtuelle et augmentée. L'association prévoit également de participer au projet « Puits de Science » au Puy Morandat notamment par une exposition, la constitution d'un consortium de partenaires ou encore l'animation d'ateliers pour la fête de la science, et enfin d'approfondir son partenariat déjà établi avec Seconde Nature dans le cadre de l'organisation des biennales des Arts Numériques qui se dérouleront au début du mois de décembre 2020 en partenariat avec Aix-Marseille French Tech.

**Le présent rapport a pour objet l'attribution d'une subvention à l'association « HEXALAB » d'un montant total de 8 000€, correspondant à 11,94 % du budget prévisionnel de 67 000 €.**

N° GU	Association	Action Subventionnée	Budget prév action	Subv sollicitée	Subv proposée	Conv oui/ non
2020-01397	HEXALAB	Immersive 360°	67 000 €	8 000 €	8 000 €	NON
<b>TOTAL</b>					<b>8 000 €</b>	

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole, il est précisé que : les subventions mentionnées supérieures 5 000 €, en accord avec les modalités de paiement indiquées dans les conventions d'objectifs s'il y a lieu, feront l'objet de deux versements soit :

- un acompte de 80 %, sur demande du bénéficiaire
- le solde de 20 % après production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20201008-2020_CT2_179-DE Date de télétransmission : 20/10/2020 Date de réception préfecture : 20/10/2020
---

Les associations quant à elles, ont pour obligation de transmettre avant la fin de l'exercice 2020 ou au plus tard dans les 3 mois suivant la fin de l'exercice 2020 :

- un compte de résultat final signé par le Président et le Trésorier
- un rapport qualitatif et quantitatif de l'action subventionnée

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°2013\_B538 du Bureau communautaire de la CPA du 5 décembre 2013 approuvant les principes de la stratégie numérique du Pays d'Aix ;
- La délibération 2016\_CT2\_106 du Conseil de Territoire du Pays d'Aix du 23 juin 2016 relative aux versements de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech,
- La délibération n°ECO 022-343/16/BM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 autorisant le versement de subventions dans le cadre de la stratégie numérique et de la French Tech,
- La délibération n°HN 005-8077/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°FBA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, emploi et agriculture du 22 septembre 2020.

**Oùï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- Que les projets portés en 2020 par cette association sont en adéquation d'une part avec la stratégie numérique du Pays d'Aix et d'autre part entrent dans la dynamique de la French Tech Aix-Marseille dans laquelle le Pays d'Aix s'est engagé.

## **Délibère**

### **Article 1 :**

Est attribué à l'association Hexalab une subvention de 8 000 €.

### **Article 2 :**

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

### **Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le Budget 06 - État Spécial du Territoire du Pays d'Aix, en section de Fonctionnement, chapitre 65, nature 65748, fonction 61.



Date :20/07/2020

## Budget total prévisionnel du projet IMMERSIVE 360° sur le territoire de la métropole Aix-Marseille au 3ème trimestre 2020

CHARGES	MONTANT PREVISIONNEL A DATE	PRODUITS	MONTANT PREVISIONNEL A DATE
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
60 – Achats	21 000 €	70 – Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services (écran)	12 000 €	74 – Subventions d'exploitation <sup>1</sup>	56 000 €
Achats matières et fournitures (toile/ VP)	8 000 €	État : préciser le(s) ministère(s), direction(s) ou service(s) déconcentrés sollicité(s)	
Autres fournitures (soft&serveur - miroir)	1 000 €	AAP min. Culture Services numériques innovants	30 000 €
61 – Services extérieurs	7 480 €	-	
Locations	5 900 €	-	
Entretien et réparation	1 200 €	-	
Assurance	380 €	-	
Documentation			
Autres (montages, supervision, sécurité)	0 €	-	
62 – Autres services extérieurs	24 000 €	-	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	14 100 €	-	
Publicité, publication	5 500 €	-	
Déplacements, missions	2 200 €	Metropole Aix/Marseille	8 000 €
Services bancaires, autres		-territoire du Pays d'Aix, dir. De l'économie	
Autres			
63 – Impôts et taxes	0 €	-	
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes			
64 – Charges de personnel	2 000 €	-	
Rémunération des personnels	1 200 €		
Charges sociales	800 €		
Autres charges de personnel		Aides privées	18 000 €
65 – Autres charges de gestion courante			0 €
66 – Charges financières			
67 – Charges exceptionnelles		76 – Produits financiers coprod	3 000 €
68 – Dotation aux amortissements	8 000 €		
69- Impôt sur les bénéfices, Participation des salariés			
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET	4 520 €	RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	8 000 €
Charges de fonctionnement	3 020 €		
Frais financier		Investissement	8 000 €
Autres	1 500 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>67 000 €</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>67 000 €</b>

Association HEXALAB  
Le Patin, 1 Place Victor Scoelcher  
13090 Aix-en-Provence  
Siret: 754 041 531 00023 / APE: 9912 z

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20201008-2020\_CT2\_179-  
DE  
Date de télétransmission : 20/10/2020  
Date de réception préfecture : 20/10/2020

**OBJET : Développement économique et emploi - Interventions économiques - Attribution d'une subvention à l'association "Hexalab" au titre de la stratégie numérique et de la French Tech**

Vote sur le rapport

Inscrits	58
Votants	50
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	50
Majorité absolue	26
Pour	50
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



Signé, le **20 OCT. 2020**

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20201008-2020\_CT2\_179-  
 DE  
 Date de télétransmission : 20/10/2020  
 Date de réception préfecture : 20/10/2020